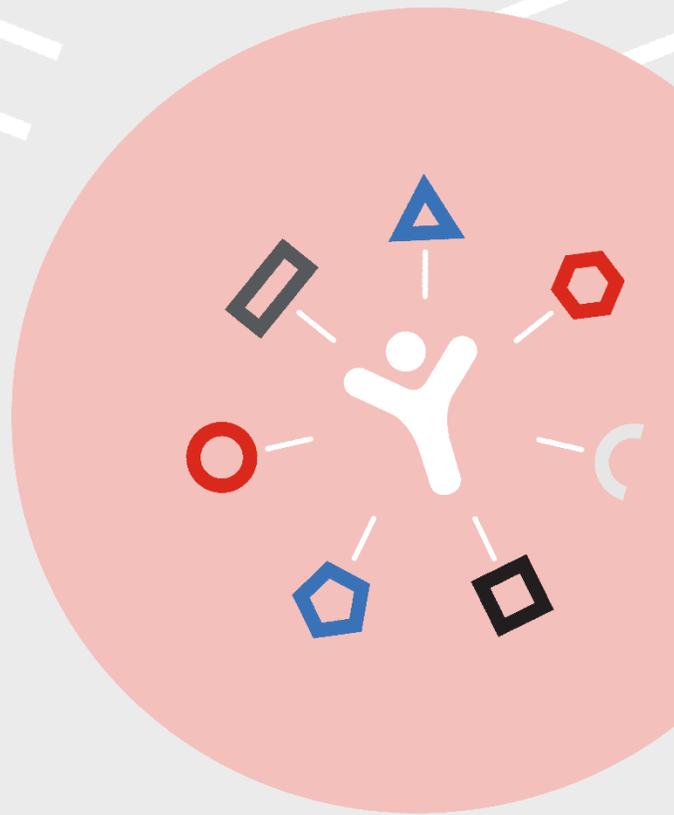


**MÉMOIRE DE CENTRAIDE DU
GRAND MONTRÉAL**

ITINÉRANCE ET VIVRE-ENSEMBLE

Déposé le 20 juin 2025, dans le
cadre de la consultation publique de
l'Office de participation publique de
Longueuil (OPPL), Se comprendre
pour vivre ensemble



Centraide
du Grand Montréal

Production

Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6
Tél. : 514 288-1261
centraide-mtl.org

Sous la direction de

Claude Pinard
Félix-Antoine Véronneau

Rédactrices en chef

Maude Beausoleil
Julie Rocheleau

Recherche et rédaction

Valérie Fortin
Armelle Gautry
Julie Rocheleau

Collaboration à Centraide

Louise Moreau
Chantal Pouliot

Collaboration externe

Table en itinérance de la Rive-Sud
(TIRS)

Révision linguistique

Exergue

Mise en page

Mélody Lacombe
Julia Davina Phao

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Internet de Centraide du Grand Montréal à : <https://www.centraide-mtl.org/rapports-et-publications/>. Les reproductions de ce texte, en tout ou en partie, sont autorisées à condition d'en mentionner la source.

© Centraide du Grand Montréal, 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	4
2. Mise en contexte	5
3. Tirer profit de la mobilisation et de l'expertise existantes	6
Recommandations	7
4. Atténuer les tensions de cohabitation.....	9
Recommandations	9
5. Améliorer l'offre de service en matière de diversité et d'accessibilité.....	11
Recommandations	11
6. Conclusion	13

1. INTRODUCTION

Centraide du Grand Montréal a récemment déposé un [mémoire sur l'itinérance et la cohabitation sociale](#) dans le cadre de la consultation publique menée sur le sujet par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Ce mémoire s'est articulé autour des échanges tenus lors d'une journée de dialogue organisée par Centraide du Grand Montréal dans le contexte de la Grande conversation en itinérance.

Les recommandations découlant du mémoire montréalais ont été partagées avec la Table itinérance Rive-Sud (TIRS). Un échange a également été organisé avec certain-es de ses membres afin de convenir ensemble des recommandations pouvant aussi faire écho au contexte longueuillois et pouvant être utilisées dans le cadre de la consultation de l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL).

Le mémoire qui suit est une adaptation et une bonification des recommandations déposées à l'OCPM que Centraide du Grand Montréal soumet à l'attention de l'OPPL.

À propos de Centraide

Centraide du Grand Montréal est un organisme philanthropique fondé en 1974. Il est né de la volonté de la communauté du Grand Montréal de se doter d'un outil collectif efficace de collecte de fonds pour soutenir les organismes communautaires, des acteurs clés de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Depuis 50 ans, Centraide du Grand Montréal unit des partenaires philanthropiques, institutionnels, sociaux et communautaires pour améliorer les conditions de vie des personnes confrontées à diverses situations de vulnérabilité, en plus d'innover sur le plan social. Sa mission est de rassembler et d'agir pour un Grand Montréal inclusif et sans pauvreté.

2. MISE EN CONTEXTE

Le contexte en itinérance de Longueuil, bien qu'il présente de nombreuses similarités avec son voisin montréalais, comporte des aspects spécifiques dont il faut tenir compte dans la lecture de la situation et la formulation de recommandations.

À titre de partenaire, Centraide constate une forte mobilisation et une belle synergie entre les actrices et acteurs du milieu. Organisations communautaires (organismes et tables de concertation), institutions (municipales, sanitaires, scolaires, notamment) et représentant-es politiques mettent leurs efforts en commun et travaillent sur des actions concrètes au quotidien. Cette mobilisation est une assise importante pour mettre en œuvre plusieurs des recommandations émises.

Dans un contexte de précarité croissante pour plusieurs personnes au cours des dernières années, on observe une croissance généralisée de l'itinérance visible au Québec, particulièrement marquée à Longueuil et en Montérégie. L'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible atteint en effet 98 % en Montérégie¹. Longueuil représente pour plusieurs personnes de la Montérégie un pôle d'attraction, notamment en raison des ressources existantes sur son territoire. Le resserrement du marché locatif vécu dans la région, qui se traduit par une pression accrue sur le coût des loyers et une plus grande rareté des logements abordables, engendre une précarité résidentielle accrue pour plusieurs personnes ainsi qu'une difficulté pour certain-es à se trouver un logement.

La TIRS souligne que l'itinérance visible a augmenté significativement depuis la pandémie, et que les problématiques de santé mentale, de consommation et de comportements erratiques entraînent leur lot de tensions avec le milieu. Des tentes apparaissent, des enjeux de salubrité émergent tandis que des méfaits se multiplient et que la confiance s'effrite.

Nous avons donc choisi de mettre de l'avant les recommandations qui visent à tirer profit de la mobilisation existante et à atténuer les tensions de cohabitation sociale, tout en améliorant la réponse aux besoins multiples par une offre de service accessible et diversifiée.

¹ Ministère de la santé et des services sociaux (2022). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec*. En ligne : <<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>>.

3. TIRER PROFIT DE LA MOBILISATION ET DE L'EXPERTISE EXISTANTES

La Ville de Longueuil peut compter sur la présence de partenaires communautaires et institutionnels engagés. Devant l'ampleur des besoins, il importe de tirer profit de l'expertise de ces actrices et acteurs, des instances et des espaces de coordination existants. Les actrices et acteurs communautaires rencontrent cependant des défis à répondre à la demande en raison de conditions et de règles qui ne sont pas adaptées à la réalité. Les organismes doivent en effet constamment naviguer et composer avec des financements précaires ainsi que des exigences administratives lourdes, ce qui nuit à leur capacité d'offrir des services stables et appropriés aux besoins en évolution des personnes aidées. Les financements, d'une durée souvent limitée, sont alloués à des projets précis et fréquemment très normés. Ce mode de soutien qui manque de flexibilité rend difficile l'obtention de réelles transformations sociales. Pour modifier la situation, il s'avère essentiel de reconnaître l'apport et l'expertise des organismes communautaires, de les soutenir dans leur mission et de s'éloigner de la lourdeur administrative du financement par projet ou par programme. Les organismes ont besoin de financements pluriannuels et de prévisibilité pour leur permettre de se structurer et de planifier les actions à venir.

Par ailleurs, le travail communautaire nécessite également une expertise multidimensionnelle (logement, santé mentale, dépendances, insertion sociale, médiation, etc.) qui doit être soutenue et développée à travers des formations continues qui s'échelonnent dans le temps, un accompagnement spécialisé et plus généralement des conditions qui favorisent la rétention des ressources humaines. Un échange de bonnes pratiques entre les partenaires qui interviennent dans le domaine de l'itinérance à l'échelle du Grand Montréal, voire du Québec, est par ailleurs souhaitable.

Outre la reconnaissance de l'expertise sur le terrain, les ressources d'aide doivent également tenir compte des besoins identifiés ainsi que des barrières que certaines caractéristiques du bâti et de l'aménagement peuvent représenter pour des personnes en situation d'itinérance. La configuration des espaces, la promiscuité et le sentiment d'insécurité, l'absence d'intimité pour les couples ainsi que l'interdiction des animaux de compagnie limitent la fréquentation des ressources pour plusieurs. De plus, les structures organisationnelles peuvent raviver des traumatismes liés à des expériences antérieures dans des institutions, telles que les centres jeunesse ou les établissements carcéraux.

Enfin, le développement récent de projets pour les personnes en situation d'itinérance et les tensions générées dans certains quartiers ont montré l'importance d'engager les résident-es et les actrices et acteurs clés dans la démarche ainsi que la nécessité d'établir une communication serrée et continue à toutes les phases, incluant après la mise en place des services. L'engagement des parties prenantes pourrait alors s'opérer par le recours à des structures de coordination multipartites existantes. Une meilleure coordination entre les actrices et acteurs de tous les ordres et une imputabilité renforcée de chacun-e sont également des conditions nécessaires au vivre-ensemble dans les quartiers.

RECOMMANDATIONS

Optimiser l'utilisation des structures de coordination multipartites existantes pour assurer une vision commune et une action concertée.

- Travailler de concert avec les instances multipartites pour assurer l'engagement et la responsabilité de toutes les parties prenantes à la réussite de projet, en amont, pendant, mais aussi – et surtout – après la mise en place des services.
- S'assurer de l'imputabilité de toutes les parties prenantes dans l'exercice de leurs responsabilités en lien avec l'implantation et la gestion des projets.
- Optimiser l'utilisation des instances de concertation actuelles en renforçant les mécanismes de coordination entre les différents ordres gouvernementaux, le réseau de la santé et des services sociaux (CIUSSS-CISS), les tables sectorielles et les organismes communautaires.
- Renforcer la collaboration avec la table intersectorielle TQMI (Table Québec-Municipalités en itinérance) pour assurer un leadership partagé et s'arrimer à une vision commune.

Renforcer la capacité d'agir des organismes travaillant en itinérance.

- Contribuer à la mise en place d'un financement pluriannuel qui soutient la mission des organismes afin d'assurer une plus grande prévisibilité financière pour répondre à l'urgence actuelle et le besoin d'agir en prévention.
- Simplifier et harmoniser entre les gouvernements et autres bailleurs de fonds les mécanismes de financement afin de réduire les lourdeurs administratives et favoriser des modalités de financement souples et l'agilité sur le terrain.

Recommandations (suite)

- Créer une plateforme permettant aux organismes de partager leur lecture du terrain, leurs actions respectives et d’y préciser leurs besoins en matière de soutien financier, dans une vision collective. Cette vision serait soutenue de façon concertée par les différents bailleurs de fonds, plutôt que d’offrir un financement morcelé par projet.
- Évaluer les besoins des organismes et leur offrir le soutien nécessaire pour pouvoir s’adapter à un environnement en constante transformation et répondre aux défis émergents dans un contexte de pénurie de main-d’œuvre (formation, transfert de connaissances, renforcement des compétences, leadership, etc.).
- Assurer le respect des obligations de chaque partie prenante en amont, pendant et après l’implantation de projets pour permettre aux organismes de se concentrer sur leur offre de service adaptée aux besoins du milieu, sans devoir gérer seuls les enjeux découlant du vivre-ensemble.

Se doter d’outils et de mécanismes pour recenser et partager les bonnes pratiques en matière d’implantation des ressources et préciser les rôles et responsabilités de chaque partie prenante à chacune des étapes.

- Recenser et rendre explicites les conditions de succès pour une implantation et une gestion efficace des ressources, en s’appuyant sur des expériences réussies et en assurant une transmission des savoirs auprès des personnes concernées.

Notamment :

- Bonifier, regrouper et partager les bonnes pratiques en précisant les rôles et responsabilités de chaque partie prenante (organismes communautaires, personnes en situation d’itinérance, voisinage, élu-es et gouvernements), et y intégrer les apprentissages issus d’interventions éprouvées.
- Créer des communautés de pratique et de savoir pour favoriser l’apprentissage continu et la collaboration entre les organismes communautaires, les institutions et les municipalités.

4. ATTÉNUER LES TENSIONS DE COHABITATION

Personne ne conteste la présence d'écoles, de bibliothèques ou d'épiceries dans nos villes. Ces ressources répondent à des besoins connus et reconnus. Elles sont intégrées au tissu social et leur existence est normale.

Il en va de même pour les ressources en itinérance. Ce besoin est réel et la présence de ressources au sein des milieux de vie fait partie de la solution. La normalisation passe également par la reconnaissance du droit au logement comme un droit fondamental. Toutefois, la normalisation ne peut se réaliser sans action de sensibilisation, d'éducation et de dialogue.

RECOMMANDATIONS

Normaliser et valoriser la présence de ressources au sein des milieux de vie.

- Documenter et communiquer les effets positifs des ressources en itinérance, afin de changer les perceptions, et faire de ces composantes essentielles un élément considéré comme un enrichissement au sein des villes.
- Reconnaître et appliquer le droit au logement comme un droit fondamental en établissant des obligations claires de résultats et des cibles mesurables pour garantir l'accès à des mesures transitoires adéquates et à des logements décentes et abordables.
- Adopter un règlement municipal officialisant l'engagement à ne pas démanteler les campements en l'absence de solutions de logement dignes et respectueuses. Cela signifie que des options de logement réellement adaptées aux besoins des personnes en situation d'itinérance — par exemple, des logements modulaires, des unités supervisées, de l'hébergement transitoire ou des logements avec soutien communautaire — doivent être suffisamment accessibles sur le territoire.
- Offrir des mesures structurantes en toutes saisons pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et prévenir l'épuisement dans les organismes qui subissent les effets récurrents d'une gestion en mode urgence.

Recommandations (suite)

- Mettre en valeur les projets existants et investir pour favoriser l'implication des personnes en situation d'itinérance dans les milieux de vie, par des projets sociaux et des occasions de participation citoyenne (p. ex., bénévolat, initiatives d'embellissement urbain [TAPAJ], initiative valoriste²).

Assurer une communication, un dialogue et une concertation autour de l'enjeu de l'itinérance et la présence de ressources locales adaptées.

- S'assurer d'avoir des espaces de réel dialogue dans les milieux de vie, favorisant les échanges participatifs où les membres de la communauté, les élu-es et les organismes peuvent réfléchir à des solutions adaptées aux réalités locales et aux enjeux émergents.
- Renforcer les mécanismes de sensibilisation et de communication efficaces et transparents en amont, pendant et après l'implantation de ressources.

Parfaire et adopter une terminologie inclusive afin de dépoliariser le discours.

- Utiliser une terminologie commune, inclusive et respectueuse qui reconnaît à toutes et tous le droit à la ville et qui met en avant la dignité et l'humanité des personnes en situation d'itinérance.
- Offrir des formations aux élu-es, aux médias et aux autres actrices et acteurs concernés pour encourager l'utilisation d'une terminologie bienveillante et déstigmatisante.

² Le terme « valoriste » définit les personnes qui récupèrent, sur une base régulière et principalement dans le domaine public, des matières consignées, recyclables ou réutilisables pour des raisons économiques, sociales et/ou environnementales. Voir à ce sujet : <<https://cooplesvaloristes.ca/language/fr/accueil/>>.

5. AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

L'itinérance n'est pas un enjeu simple et unidimensionnel, mais bien une réalité complexe, qui ne se résume pas à un seul profil ou à une seule cause. Elle se manifeste sous des formes multiples et variées : parfois temporaire, parfois chronique, elle peut découler de successions de séjours institutionnels (centres jeunesse, établissements carcéraux, etc.), d'un parcours migratoire, de problématiques de santé mentale, de dépendances, de violences sexuelles, etc. Elle peut notamment toucher des personnes âgées, des couples, des personnes des Premières Nations, Inuit, Métis, etc. Bref, elle revêt de multiples visages.

Les nombreux enjeux sous-jacents à l'itinérance appellent des réponses diversifiées et adaptées à la réalité de chaque individu ou de chaque communauté. Il s'agit d'implanter des ressources d'aide en tenant compte des besoins identifiés dans les milieux afin d'assurer la cohérence et la complémentarité dans les services de proximité disponibles ou à développer pour répondre aux différents besoins des personnes.

Au-delà de la diversité des expériences vécues, l'accès à des ressources adaptées et accessibles sur l'ensemble du territoire permet de renforcer l'ancrage social et d'assurer une réponse plus ciblée aux besoins locaux.

Il importe également de se doter d'un cadre et d'outils pour documenter et évaluer les actions ou stratégies porteuses de changement et d'en tirer des apprentissages qui seront par la suite réinvestis dans les plans d'action concertés.

RECOMMANDATIONS

Concevoir les ressources à implanter en tenant compte des besoins réels et des différents profils de personnes en situation d'itinérance.

- S'assurer que tous les arrondissements aient un portrait actualisé des besoins et réponses en matière d'itinérance sur leur territoire afin d'éviter les trous de service.

Recommandations (suite)

- Partager tous les portraits et besoins identifiés par les milieux afin d’avoir une vision claire à l’échelle de la Ville pour l’implantation des ressources, garantissant que les bonnes ressources soient placées aux bons endroits.
- Assurer la cohérence et la complémentarité entre les services de proximité disponibles pour répondre adéquatement aux différents besoins des personnes en situation d’itinérance, notamment en sécurité alimentaire et en santé mentale.
- Porter une attention particulière aux réalités des personnes des Premières Nations, Inuit et Métis en situation d’itinérance, en considérant les impacts des traumatismes historiques et leur lien au territoire, afin d’implanter des ressources adaptées, sécurisantes et respectueuses.

Se doter d’un cadre d’évaluation et d’apprentissage clair et structurant.

- Se doter d’un cadre d’évaluation de manière à définir, suivre et communiquer des indicateurs ou marqueurs de progrès qui permettent de mesurer le chemin parcouru et d’en tirer des apprentissages.
- Prévoir des mécanismes légers et continus pour réinvestir rapidement et efficacement les apprentissages réalisés (p. ex., au sein de la communauté de pratique), tant sur les aspects positifs que négatifs pour apprendre ensemble et s’ajuster, sans alourdir le travail des organismes en matière d’évaluation ou de reddition de comptes.

6. CONCLUSION

L'itinérance est un défi collectif qui nécessite une collaboration éclairée et efficace de toutes les parties prenantes. Seule une réponse intégrée où chaque actrice, acteur concerné·e joue pleinement son rôle peut nous conduire à des solutions durables. Centraide du Grand Montréal salue l'initiative de la Ville de Longueuil de vouloir assumer pleinement sa part de responsabilités et demeure un allié pour contribuer à réaliser des actions porteuses.

Pour bâtir une société plus juste et inclusive, il est impératif de renforcer le vivre-ensemble et de valoriser les efforts des partenaires communautaires, institutionnels et politiques. La reconnaissance du droit au logement comme un principe fondamental, ainsi que la mise en place de mesures structurantes et adaptées aux besoins diversifiés des personnes en situation d'itinérance sont des éléments clés pour atteindre cet objectif.

En outre, il est essentiel de documenter et de communiquer les effets positifs des ressources en itinérance afin de changer les perceptions et de faire de ces composantes essentielles un enrichissement au sein des villes. La normalisation de la présence de ces ressources passe par des actions de sensibilisation, d'éducation et de dialogue, favorisant ainsi une meilleure compréhension et acceptation de la diversité des expériences vécues par les personnes en situation d'itinérance.

Enfin, en optimisant l'utilisation des structures de coordination multipartites existantes, nous faisons le pari d'encourager le développement d'une vision commune et d'une action concertée répondant aux défis de l'itinérance et à la qualité de vie de toutes les personnes concernées.



Centraide
du Grand Montréal



© 2025 par Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3A 1B6

